

SERVIOR - Etablissement Public

**« Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Comptes annuels
au 31 décembre 2022

et

rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé

Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	3 - 9
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	10 - 12
Comptes annuels	
- Bilan	13 - 14
- Compte de profits et pertes	15
- Annexe	16 - 34

Luxembourg, le 29 mars 2023

Rapport de Gestion

SERVIOR - Etablissement Public "Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées" créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998, compte fin 2022 quinze structures d'hébergement, à savoir huit centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Niederkorn, Centre du Rham, Remich (depuis août 2022), six maisons de soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz, Vianden (deux maisons), une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges, ainsi qu'un centre psychogériatrique à Wiltz.

Dans le cadre de sa mission de la loi précitée, SERVIOR a poursuivi sa stratégie d'entreprise dont son programme de modernisation et de reconstruction des sites et a veillé à développer ses activités en termes de qualité, d'innovation et de volume et ce, malgré les défis octroyés par la pandémie et les situations géopolitiques.

Dans ce contexte, il est à souligner que les membres du conseil d'administration ont été reconduits pour un nouveau mandat de 6 ans.

Enfin, SERVIOR, comme tous les autres acteurs économiques, a dû faire face à de nouveaux défis dictés par la pandémie et les situations géopolitiques qui ont impacté de façon importante la gestion journalière et par déduction, les activités et les résultats en découlant.

Résultat

L'exercice 2022 se clôture avec un résultat après impôts négatif de 983.429,38 € (3.619.403,06 € en 2021).

Le chiffre d'affaires connaît une progression de 8,55 % pour atteindre 192.706.022,72 € (177.534.568,09 € en 2021). Cette progression du chiffre d'affaires est surtout imputable au déclenchement de l'indice à la consommation du 1^{er} octobre 2021 et du 1^{er} avril 2022. Dans ce contexte, il convient de relever que le chiffre d'affaires de l'entreprise est généré principalement par les activités suivantes :

- l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées ;
- l'encadrement et les soins des personnes âgées hébergées notamment dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- le service "Repas sur roues" (livraison de repas au domicile des personnes âgées) ;
- la prise en charge et l'encadrement au centre psychogériatrique (CPG).

La somme du bilan s'élève en 2022 à 297.324.178,67 € (261.631.638,04 € en 2021), ce qui représente une progression de 35.692.540,63 € par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, il convient d'analyser de plus près les activités ayant mené à ce résultat.

Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie

Les recettes réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie constituent avec 64,80 % l'élément majeur du chiffre d'affaires de SERVIOR en 2022.

En 2022, SERVIOR a finalisé la facturation de l'année 2021 ainsi que celle de la majeure partie de l'année de l'exercice en cours avec la CNS. Ainsi, SERVIOR a constitué une provision pour les recettes liées à l'assurance dépendance et l'assurance maladie pour le dernier trimestre 2022.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la garantie de la continuité des soins fut une priorité absolue ; ainsi, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Famille, la COPAS et l'AMMD ont signé un accord dans le cadre des lignes de garde mises en place. Cet accord a donné lieu à un accord de collaboration à signer entre gestionnaires et médecins traitants permettant d'améliorer davantage la prise en charge des clients SERVIOR. D'autre part, SERVIOR a intensifié et structuré ses collaborations avec les pharmacies pour la livraison et l'approvisionnement des médicaments, toujours dans le but d'améliorer la prise en charge des résidents.

Enfin, SERVIOR a procédé à la vérification des tests de plausibilité pour l'activité assurance dépendance ; ces tests constituent l'outil de contrôle de la CNS, entre la somme des prestations facturées et le personnel à disposition ainsi que le contrôle des normes de qualification du personnel fixées. Malgré une méthodologie des tests de plausibilité applicable à partir de 2018 dont les termes font actuellement défaut et considérant les critères de la réforme de l'assurance dépendance dont la mise en place est encore en cours, SERVIOR a tenu à couvrir ses risques. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certaines prestations liquidées par la CNS et relatives aux années 2015 à 2022 s'élèvent à 13.615.200,00 € (11.500.475,00 € en 2021).

Activités liées à l'hébergement et à la prise en charge des personnes âgées

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 30,46 % du chiffre d'affaires et constituent le deuxième pilier majeur des recettes de SERVIOR.

En 2022, SERVIOR a su offrir un hébergement à quelque 1768 (1670 en 2021) personnes âgées. Malgré la pandémie et des périodes où l'accueil de nouveaux résidents ne fut pas possible en raison des mesures sanitaires imposées, SERVIOR s'est efforcé de satisfaire les demandes des personnes envisageant d'intégrer un établissement pour personnes âgées. Le taux d'occupation global dans les structures avoisine ainsi les 97,08 % et a connu une légère baisse par rapport à 2020 (97,36 %) et 2021 (97,28 %). Cette baisse s'explique principalement par l'ouverture de la maison de soins Woïwer de Differdange en novembre 2022, site pour lequel les admissions supplémentaires sont en cours et s'achèveront seulement en 2023.

L'âge moyen des pensionnaires est de 84,99 ans ; la durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 3,8 ans en 2021.

Suite à des échanges entamés au cours de l'année 2021 avec les responsables de l'Hospice civil de Remich qui ont abouti au vote d'une loi courant 2022, SERVIOR a repris en date du 1^{er} août 2022 les activités de l'Hospice Civil Jousefshaus de Remich (capacité de 120 lits) tout en reprenant le personnel et les résidents ainsi que le patrimoine mobilier et immobilier moyennant emphytéose. Avec ce site, SERVIOR étend sa présence sur le territoire luxembourgeois en proposant dorénavant des services dans la région de la Moselle luxembourgeoise.

Dans le cadre de son programme de modernisation du parc immobilier convenu avec le gouvernement, SERVIOR a ouvert quelques mois plus tard la nouvelle maison de soins Woïwer à Differdange en accueillant respectivement les résidents des sites Thillebiërg (Differdange) et Roude Fiels (Rumelange). En fin d'année 2022, le nouveau site Woïwer qui garantit à ses résidents une qualité de vie et un confort à tout stade de la prise en charge a été inauguré en présence du ministre de la Famille, de l'intégration et à la grande région.

En ce qui concerne la gestion du CIPA Beim Klouschter de Howald, les parties, à savoir la commune de Hespérange et SERVIOR, ont convenu, suite à une excellente collaboration, de reconduire la convention pour une nouvelle période de 15 ans à partir du 9 décembre 2022.

Activités connexes

Dans le cadre des activités connexes, SERVIOR a poursuivi ses partenariats et collaborations dont celle avec le CHEM qui a donné lieu à la constitution de la société coopérative Alliance Saveurs et Santé fin 2020 à parts égales entre SERVIOR et le CHEM et visant le développement d'un programme de production et restauration alimentaire pour les sites du CHEM à Esch/Alzette, Niederkorn et Dudelange, en vue du nouveau site Südspidol. SERVIOR effectue pour la nouvelle structure les prestations de comptabilité, de support juridique ainsi que le secrétariat social.

Enfin, SERVIOR a continué de développer son service "Repas sur roues" en proposant le service aux habitants de 41 communes en 2022 (37 communes en 2021).

Dans ce contexte, il est à noter que SERVIOR a mené des pourparlers avec maintes communes en 2022 suite à l'abandon du service par un autre gestionnaire du secteur, pourparlers qui ont eu pour conséquence que 20 communes supplémentaires feront recours au service à partir de janvier 2023. Cette augmentation de l'activité a été préparée déjà en 2022 afin de garantir un lancement au 1^{er} janvier 2023.

De ce fait, SERVIOR desservira à terme 61 communes et couvrira ainsi 55 % du territoire luxembourgeois.

Le "Repas sur roues" est un service offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. Avec la pandémie, ce service a trouvé un nouvel intérêt pour l'ensemble de la population. En effet, les demandes de repas auprès des communes furent tellement fortes que la production et le stockage des productions tout comme la livraison constituaient pour le service de réels défis. Avec l'appui de partenariats, SERVIOR a pu augmenter la production et faire face à la demande croissante. La production régulière se chiffrait à 167.000 unités en 2019 pour passer à 209.000 en 2021 et à 224.000 en 2022.

Les recettes liées aux activités connexes représentent 4,74 % du chiffre d'affaires de SERVIOR.

Construction et modernisation des bâtiments

SERVIOR poursuit son programme de modernisation du parc immobilier entamé en 1999.

Cette poursuite est d'autant plus importante qu'avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, respectivement de nouvelles constructions d'autres gestionnaires du secteur qui voient le jour, il est primordial que SERVIOR stabilise son activité primaire et se conforme avec tous ses sites aux exigences légales et reste attrayante en terme de confort et puisse de ce fait rester concurrentiel et garantir ainsi la pérennité de l'entreprise.

De ce fait, dans la continuité de l'ouverture récente du site Woiver de Differdange en 2022, la nouvelle maison de soins de Bascharage (201 lits) dénommée "Op Acker" ouvrira ses portes en 2024.

Le dossier d'une nouvelle construction à Rumelange (120 lits) est en cours de préparation et le lancement des travaux est prévu fin 2023, une fois les accords officiels reçus. La démolition du site actuel a débuté fin 2022 après le transfert des résidents et des collaborateurs.

Sur les autres sites, SERVIOR poursuit également la planification et la mise en œuvre des rénovations ou nouvelles constructions pour les sites plus anciens tels que Bofferdange, Echternach, et Vianden (Sanatorium).

Dans ce contexte, SERVIOR remercie son ministre de tutelle respectivement le gouvernement pour avoir pris des engagements fermes dans le cadre du remplacement des anciens sites en référence à l'article 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998, loi arrivant à terme en 2028. Dans l'attente des dispositions communales, dont surtout les plans d'aménagement général des communes où seront implantées les structures, des études de faisabilité, des concepts et des programmes sont en cours de préparation et de planification permettant un démarrage immédiat dès réception des informations importantes.

Pour le CIPA de Howald, la commune envisage une extension de l'ordre de 60 unités. Dans le cadre du renouvellement de la convention avec la commune, basé sur une excellente collaboration et une confiance mutuelle, SERVIOR assistera la commune dans cet effort.

En ce qui concerne les bâtiments existants, SERVIOR poursuit sa politique d'entretien, de maintenance et de modernisation de ses structures afin de permettre à ses résidents de bénéficier des meilleures conditions de vie et à l'ensemble de son personnel de pouvoir bénéficier de conditions et d'un cadre de travail adaptés.

Ressources humaines

SERVIOR figure parmi les vingt plus importants employeurs du Luxembourg avec un effectif de 2361 agents au 31 décembre 2022 (2.167 agents fin 2021). Un total de 447 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (247 agents en 2021) ont intégré SERVIOR en 2022.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1648 salariés soit 71,33 %). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 18,55 % et les 10,12 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,1 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 44 ans.

Au cours de l'année 2020, les négociations sur la nouvelle convention collective qui régit le secteur ont abouti à une nouvelle convention collective, applicable pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

SERVIOR est conscient de l'importance du rôle de son personnel au sein de l'entreprise et continue ainsi à investir dans ses collaborateurs ; en témoigne notamment l'offre de formations internes et externes qui sont proposées à tous les collaborateurs (en particulier des formations spécifiques aux soins de Naomie Feil). Vu les difficultés rencontrées au niveau du recrutement de personnel, la stratégie Ressources Humaines a été revue dans sa globalité et un service "gestion de talents" a été instauré afin de revaloriser et pérenniser diverses fonctions managériales et fonctions-clé au sein de l'établissement et de fidéliser les collaborateurs pour les prochaines années.

La pandémie a également favorisé l'avancement du processus de digitalisation au niveau de SERVIOR, notamment l'instauration de nouveaux moyens de communication, mais également à titre d'exemple, la migration des systèmes vers le "cloud" qui permettra, entre autre, de soutenir la croissance actuelle et future ainsi que les nouveaux besoins de l'établissement public.

Valeurs d'entreprise

Avec la création de l'établissement public en 1999 et plus particulièrement avec la mise en place du nom commercial "SERVIOR" en 2000, SERVIOR a défini à l'époque ses valeurs. Or, après plus de 20 ans de fonctionnement et compte tenu des changements non négligeables en termes sociétal, de fonctionnement, d'exigences et d'obligations, tout comme la taille de l'entreprise, il est primordial pour SERVIOR de procéder à une revue de ses valeurs.

Ceci est d'autant plus important que la pandémie a eu pour conséquence positive une volonté de redéfinir les forces du groupe. De ce fait, les responsables de SERVIOR ont engagé en 2022 un processus de refonte des valeurs de l'entreprise qui sont les principes fondamentaux régissant

l'approche de travail, les conditions de collaboration entre collègues, mais également l'encadrement et le bien-être des résidents.

Une approche participative a été planifiée et mise en place afin de permettre à toutes les parties prenantes (collaborateurs, résidents, familles) de s'exprimer et surtout de s'identifier ainsi avec les valeurs de l'établissement.

Bien pensées, ces valeurs accompagneront tout au long de leur séjour dans l'entreprise tant les employés que les résidents et leurs familles. SERVIOR envisage de mettre en avant et de communiquer en interne mais également en externe sur ces nouvelles valeurs d'entreprise. Cet atout permettra à SERVIOR de se positionner et le cas échéant se démarquer par rapport aux autres prestataires opérant dans le secteur du long séjour.

Impact sociétal

Dans le but de contribuer aux efforts en matière d'énergies renouvelables et de rendre les sites plus résilients en se mettant à l'abri des fluctuations des prix de l'électricité, il a été décidé d'effectuer des études et de mettre en place des installations photovoltaïques. L'objectif de ces installations est de pouvoir "auto-consommer" l'électricité produite et de réduire ainsi la dépendance de l'établissement à l'achat d'électricité externe.

Dans cette même logique, la mobilité électrique sera promue, d'une part, en remplaçant une partie de la flotte automobile par des voitures 100 % électriques et d'autre part, en installant sur l'ensemble des sites des bornes de recharge pour véhicules électriques qui pourront être utilisées moyennant contribution par les visiteurs mais également par les collaborateurs de SERVIOR.

Des mesures "anti-gaspillage" des denrées alimentaires ont également été mises en place sur tous les sites dans le cadre de l'adoption d'un comportement sociétal responsable.

Principaux défis et incertitudes

SERVIOR se trouve confronté à maints facteurs externes impactant ses structures tant au niveau organisationnel que financier ou ressources humaines. Peu de facteurs externes sont réellement contrôlables voire influençables par SERVIOR car dépendant de tiers.

1. Augmentation des prix

L'année 2022 fut marquée par des hausses importantes des matières premières (vivres, ...) et des frais énergétiques liées à des problèmes d'approvisionnement au niveau mondial, à la pandémie, aux instabilités géopolitiques aux portes de l'Europe, à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar et à l'inflation estimée à environ 6,4 % par le STATEC. Ceci a entraîné un renchérissement des prix de tous les biens et services nécessaires à l'exploitation, mais également des hausses des taux d'intérêt directeurs de la BCE de l'ordre de 2,5 % en 2022.

Dans ce contexte, il est important de noter la participation de l'Etat au financement de la hausse des frais d'énergie des structures d'hébergement décidée lors de l'accord tripartite de septembre 2022 qui s'applique sur les coûts du dernier trimestre 2022 et de l'année 2023 ; "en contrepartie, tous les prestataires s'engagent à n'appliquer aucune hausse des prix de pension pendant la durée de validité de l'accord tripartite à l'exception d'une éventuelle adaptation des tarifs à l'indice du coût de la vie". Ces hausses de prix des biens et services nécessaires à l'exploitation risquent de continuer à se poursuivre en 2023. Ainsi, le STATEC table sur la réalisation d'une tranche indiciaire au 1^{er} février 2023, au 1^{er} avril 2023 et très probablement sur une tranche subséquente au 4^e trimestre 2023. Ces augmentations d'index auront un impact majeur sur les finances de SERVIOR.

L'accord du gouvernement avec le patronat et les syndicats, suite à la tripartie du 3 mars 2023, prévoit par ailleurs d'une part la reconduction de la mesure de compensation de la hausse des frais énergétiques jusqu'au 31 décembre 2024 et d'autre part la compensation, pour les entreprises, d'une troisième tranche indiciaire en 2023.

2. *Changements des conditions de marché*

Au niveau du marché, le secteur d'hébergement longue durée pour les seniors devient de plus en plus concurrentiel avec des changements du profil démographique des clients ainsi que besoins/exigences des clients, familles et proches. D'autre part, on constate que des acteurs internationaux commencent à installer leurs structures au Luxembourg.

3. *Négociation du tarif horaire (valeur monétaire) pour la période 2023-2024*

Au niveau de la négociation du nouveau tarif horaire (valeur monétaire), négocié entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS) fin 2022 pour la période allant de 2023 à 2024, délivrée dans le cadre de l'assurance dépendance pour l'ensemble du secteur des Etablissements à séjour continu (ESC), est intervenue une baisse du tarif de 4,13 % qui est liée essentiellement au rattrapage des impacts de la CCT SAS des années 2019 et 2020 obtenus dans les valeurs monétaires 2021/2022. Dans ce contexte, il est à signaler que SERVIOR a effectué des provisions au niveau des comptes pour couvrir cette baisse de tarif.

4. *Changements législatifs et pourparlers en cours avec les autorités compétentes*

En ce qui concerne les pourparlers qui sont actuellement en cours par les autorités compétentes, il est à signaler que :

- la réforme de l'assurance dépendance en 2018 n'a pas livré la méthodologie des tests de plausibilité que la CNS souhaite appliquer. Il appartient au secteur, et plus spécifiquement à la fédération COPAS, de discuter avec la CNS de la méthodologie à considérer.
- l'issue et les conclusions du "Gesondheitsdësch", dont l'objectif est de définir une vision partagée du système de santé de demain, ne sont pas encore connues. Pour SERVIOR, il est important que le parcours des soins permette au bénéficiaire de disposer à tout moment d'une prise en charge adéquate et que la pérennité financière du système puisse être garantie.

Au niveau législatif, SERVIOR continuera à suivre de près le projet de loi (7524) déposé par le ministre de la Famille avec pour objet la qualité des services pour personnes âgées. Le vote par la chambre des députés nécessitera la mise en œuvre de certaines mesures et adaptations afin d'obtenir de la part des autorités un agrément pour l'exploitation de structures. Cette loi engendrera également une révision par les instances compétentes des tarifs journaliers payés en matière d'actes infirmiers (N801/N802) - et il s'agira pour le secteur des établissements à séjour continu (ESC) de définir, conjointement avec les instances publiques concernées, les composantes et tarifs applicables de ces prestations.

Suite à un arrêt de la cour constitutionnelle, l'activité des 24 professions de santé, dont l'infirmier et l'aide-soignant requiert une nouvelle base légale. De ce fait, le projet de loi 8108 a été déposé proposant des adaptations à droit constant. Par ailleurs, une réforme plus générale des professions de santé est annoncée par le gouvernement.

Enfin, un dernier projet de loi (8114), déposé le 8 décembre 2022, porte sur une refonte de l'accueil gérontologique et la création d'une allocation complémentaire pour personnes âgées.

5. *Pénurie de personnel*

Un défi majeur auquel l'ensemble du secteur d'aides et de soins est confronté et qui risque de s'accroître davantage au cours des prochaines années est la pénurie du personnel de soins et d'encadrement. Avec le départ en retraite de personnel soignant, la croissance de l'activité - d'une part liée au besoin croissant des résidents au niveau des soins et d'autre part avec l'apparition de nouvelles structures d'hébergement - entraîne un accroissement du besoin de personnel à tous les niveaux, mais surtout en matière de recrutement du personnel soignant. Il reviendra au législateur en concertation avec les acteurs du secteur de prendre les mesures adéquates afin de

garantir une continuité de la prise en charge de tous les bénéficiaires.

Il existe actuellement deux conventions collectives (CCT), l'une pour le secteur hospitalier (FHL) et l'autre pour le secteur social, d'aides et de soins (SAS) ; le fait que la convention collective CCT FHL du secteur hospitalier soit plus avantageuse en termes de temps du travail et de salaire que celle du secteur SAS rend le recrutement de personnel qualifié de plus en plus difficile. Cette pénurie risque à terme d'avoir des conséquences sur les taux d'occupation des structures d'hébergement, étant donné qu'il est nécessaire d'avoir le personnel en nombre suffisant avant de pouvoir accueillir et encadrer les pensionnaires.

6. Pandémie COVID-19

Enfin, en dépit des incertitudes, SERVIOR nourrit l'espoir qu'en 2023, la pandémie de COVID-19 pourra être dépassée, mais reste conscient que les mesures sanitaires en place seront maintenues pendant une certaine période de l'année.

Conclusion et éléments subséquents à la clôture

Signalons que début 2023, SERVIOR a signé une convention (remplaçant celle de 2000) relative aux modalités de la participation de l'Etat aux frais de travaux de rénovation et d'entretien des immeubles agréés et affectés par l'Etat à l'établissement public "Centres, Foyers et Services Pour Personnes Agées" jusqu'au 31 décembre 2028.

SERVIOR, acteur socialement responsable placé sous l'autorité de l'Etat, poursuivra la mission confiée par ce dernier, consistant à servir au mieux l'intérêt des personnes âgées. Fidèle à son leitmotiv "den Alter liewen", il continuera d'offrir à ses clients des services et prestations de qualité à des prix abordables.

Afin de remplir cette mission, SERVIOR poursuivra la modernisation et l'adaptation de ses sites afin de répondre aux besoins de sa clientèle actuelle et future et d'offrir à ses résidents et collaborateurs un cadre de vie et de travail confortable et sécurisé tout en adoptant un comportement "sociétalement" responsable.

La loi du 8 mars 2023 modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées ; 2) Centres de gériatrie, a également été votée et publiée au Journal Officiel le 10 mars 2023. Cette loi a adapté les dispositions légales relatives à la gouvernance de SERVIOR pour tenir compte de l'actuelle organisation interne de l'établissement et a recadré la mission de SERVIOR, recadrage qui garantira à SERVIOR de poursuivre son développement en termes de qualité des prestations et des services offerts ainsi que de son fonctionnement

Aucun autre événement important, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement, n'est intervenu depuis la clôture.

Pour SERVIOR



Dan THEISEN
Vice-président du Conseil d'Administration



Dominique FABER
Présidente du Conseil d'Administration

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration
SERVIOR – Etablissement Public
Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées
1, plateau du Rham
L-2427 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SERVIOR – Etablissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » comprenant le bilan 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Etablissement Public au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Etablissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement public ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Building a better
working world


- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement Public ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement Public à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement Public à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Yves Even

Luxembourg, le 29 mars 2023

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	2022	2021
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		964.978,95	646.842,18
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		131.505,96	195.373,29
Immobilisations corporelles	2, 4		
Terrains et constructions		131.841.872,69	82.708.281,63
Installations techniques et machines		6.439.694,67	4.942.829,61
Autres installations, outillage et mobilier		3.993.183,10	3.382.468,27
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		1.619.524,04	33.517.186,55
Immobilisations financières	2, 5		
Parts dans des entreprises liées		50.000,00	50.000,00
		<u>145.040.759,41</u>	<u>125.442.981,53</u>
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2,6	29.763.074,87	26.265.291,49
Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2,6	57.799,13	52.749,15
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2,6	16.274.627,44	10.031.909,44
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2,6	280.039,85	1.667.709,38
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		105.080.545,45	97.176.918,13
		<u>151.456.086,74</u>	<u>135.194.577,59</u>
Comptes de régularisation		<u>827.332,52</u>	<u>994.078,92</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		<u>297.324.178,67</u>	<u>261.631.638,04</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Notes	2022	2021
Fonds propres			
Dotation en capital	7	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur autres réserves disponibles	7	10.000.000,00	10.000.000,00
Résultats reportés		64.497.493,24	60.878.090,18
Résultat de l'exercice		(983.429,38)	3.619.403,06
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 8	103.019.386,32	83.493.068,33
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 8	3.762.975,87	3.992.192,87
		<u>189.985.015,51</u>	<u>171.671.343,90</u>
Provisions			
Provisions pour grosses réparations	9	22.941.228,56	20.029.198,56
Provisions pour impôts		6.863.500,00	10.998.500,00
Autres provisions		24.075.310,00	19.108.579,51
		<u>53.880.038,56</u>	<u>50.136.278,07</u>
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	2, 10		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		14.642.767,76	6.204.091,06
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		9.683.245,22	10.306.241,46
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 10	4.683.099,51	4.181.047,00
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.481.958,30	8.027.491,92
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 10	4.163.458,11	1.070.317,18
Autres dettes			
Dettes fiscales		5.329.859,85	2.918.850,60
Dettes au titre de la sécurité sociale		3.286.695,48	3.030.216,17
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		54.734,05	66.261,87
		<u>49.325.818,28</u>	<u>35.804.517,26</u>
Comptes de régularisation	8	4.133.306,32	4.019.498,81
TOTAL BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		<u>297.324.178,67</u>	<u>261.631.638,04</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires net	2, 9, 11	192.706.022,72	177.534.568,09
Autres produits d'exploitation	1, 8, 12	8.682.246,77	5.321.014,18
Matières premières et consommables et autres charges externes		(42.613.688,99)	(37.069.177,44)
Matières premières et consommables		(16.306.447,07)	(13.107.503,04)
Autres charges externes	13	(26.307.241,92)	(23.961.674,40)
Frais de personnel	9, 14	(143.269.589,26)	(131.007.911,47)
Salaires et traitements		(125.334.469,11)	(114.931.666,77)
Charges sociales		(17.935.120,15)	(16.076.244,70)
couvrant les pensions		(9.695.532,90)	(8.773.592,02)
autres charges sociales		(8.239.587,25)	(7.302.652,68)
Corrections de valeur	3, 4	(9.717.000,45)	(9.126.834,52)
sur frais d'établissements immobilisations corporelles et incorporelles		(9.557.503,45)	(8.964.221,52)
sur éléments de l'actif circulant		(159.497,00)	(162.613,00)
Autres charges d'exploitation	1, 9	(6.726.204,97)	(2.151.518,43)
Autres intérêts et autres produits financiers		188.086,42	9.297,18
autres intérêts et produits financiers		188.086,42	9.297,18
Intérêts et autres charges financières		(398.067,62)	(480.402,50)
autres intérêts et charges financières		(398.067,62)	(480.402,50)
Impôts sur le résultat		164.766,00	590.367,97
Résultat après impôts sur le résultat		(983.429,38)	3.619.403,06
Résultat de l'exercice		(983.429,38)	3.619.403,06

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1er janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle»), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niedercorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Beim Klouschter »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012. En 2022, les parties ont convenu de reconduire la convention pour une nouvelle période de 15 ans à partir du 9 décembre 2022.

En date du 1er août 2022, l'Établissement a repris les activités de l'Hospice Civil Jousefshaus de la Commune de Remich y inclus le personnel et les résidents ainsi que le patrimoine mobilier et immobilier moyennant emphytéose. En octobre 2022, l'Établissement a ouvert la nouvelle maison de soins Woiwer à Differdange en accueillant respectivement les résidents des sites Thillebierg (Differdange) et Roude Fiels (Rumelange) qui ont été fermés fin 2022.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation

Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, les règles définies au titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

Les règles comptables sont appliquées dans le respect du principe de la continuité de l'exploitation.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 20 - 33 %

b) Immobilisations corporelles

b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'Etat et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

Lors de la création de l'Établissement, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Dans la mesure de bénéficier des subventions de l'Etat, les immobilisations corporelles de l'Etablissement contiennent également des travaux de rénovation et de transformation effectuées sur les biens qui lui ont été affectés par l'Etat.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Etablissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Etablissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

b.4) Subventions de l'Etat

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Etablissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les fonds propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 8).

b.5) Prise en charge par l'Etat du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'Etat.

Conformément à l'article 17 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'Etat à l'Etablissement (la « Convention »), conclue entre l'Etablissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'Etat a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Etablissement. Par la loi budgétaire de l'Etat pour 2008, l'Etat a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009. Au vu de l'envergure et du nombre de projets, une reconduction de 10 ans à partir du 1er janvier 2019 a été intégré dans la loi budgétaire de l'Etat pour 2018.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

c) Immobilisations financières

Les parts dans des entreprises liées, sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires. En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt d'un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de la clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister (Note 5).

d) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Etablissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Chiffre d'affaires net » (Note 11).

Les créances envers des institutions publiques représentent principalement les subventions à recevoir par l'Etat dans le cadre des projets de construction de l'établissement.

e) Fonds propres

L'Etablissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci.

f) Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

L'Etablissement enregistre des provisions pour grosses réparations destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'Etat à partir du 1er janvier 2029.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

g) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

Les dettes envers des clients représentent les cautions payées par les clients de l'établissement à leur entrée.

Les dettes envers des institutions publiques représentent principalement les salaires des fonctionnaires et agents étatiques que l'établissement doit rembourser à l'Etat.

h) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur du cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

i) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Chiffres d'affaires net ».

Depuis février 2022, un certain nombre de pays (dont les États-Unis, le Royaume-Uni et les membres de l'UE) ont imposé des sanctions contre certaines entités et personnes en Russie à la suite de la reconnaissance officielle du peuple de Donetsk République et République populaire de Lougansk par la Fédération de Russie. Bien que ni la performance, ni la continuité d'exploitation, ni les opérations de l'Etablissement, à la date du présent rapport, n'aient été affectées par ce qui précède, le Conseil d'Administration continue de suivre l'évolution de la situation et son impact éventuel sur la situation financière de l'Etablissement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

3 Immobilisations incorporelles

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 ont été les suivants :

Coût d'acquisition	Concessions, brevets, licences et marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	3.171.520,74	195.373,29	3.366.894,03
Entrées au cours de l'exercice	575.290,92	997,72	576.288,64
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	64.865,05	(64.865,05)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	3.811.676,71	131.505,96	3.943.182,67
Corrections de valeur			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(2.524.678,56)	-	(2.524.678,56)
Corrections de valeur de l'exercice	(322.019,20)	-	(322.019,20)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(2.846.697,76)	-	(2.846.697,76)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	964.978,95	131.505,96	1.096.484,91

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	136.285.851,34	22.359.550,98	23.747.859,56	33.517.186,55	215.910.448,43
Entrées au cours de l'exercice	23.138.533,99	2.709.960,59	1.615.513,44	1.114.984,67	28.578.992,69
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	32.716.777,60	153.594,11	142.275,47	(33.012.647,18)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	192.141.162,93	25.223.105,68	25.505.648,47	1.619.524,04	244.489.441,12
Corrections de valeur					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(53.577.569,71)	(17.416.721,37)	(20.365.391,29)	-	(91.359.682,37)
Corrections de valeur de l'exercice	(6.721.720,53)	(1.366.689,64)	(1.147.074,08)	-	(9.235.484,25)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(60.299.290,24)	(18.783.411,01)	(21.512.465,37)	-	(100.595.166,62)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	131.841.872,69	6.439.694,67	3.993.183,10	1.619.524,04	143.894.274,50

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

5 Immobilisations financières

En date du 2 décembre 2020, l'Etablissement a constitué la société Alliance Saveurs et Santé SC avec un capital social de 100.000,00. L' Etablissement détient 50% des part sociales de ladite société.

Les mouvements dans les immobilisations financières pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 se présentent comme suit:

Coût d'acquisition	Parts dans entreprises liées
Valeur brute au début de l'exercice	50.000,00
Entrées au cours de l'exercice	
Sorties au cours de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	50.000,00
Corrections de valeur	
Corrections de valeur au début de l'exercice	-
Corrections de valeur de l'exercice	-
Reprises des sorties de l'exercice	-
Transferts de l'exercice	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	50.000,00

Les entreprises dans lesquelles l'Etablissement détient au moins 20% du capital ou dans lesquelles il est associé indéfiniment responsable sont les suivantes:

Nom de la société	Siège	Fraction du capital détenu	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres à la date de clôture de la société	Résultat du dernier exercice
Alliance Saveurs et Santé Société Coopérative	Luxembourg	50,00%	31.12.2022	173.343,22	61.069,60

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

6 Créances

a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2022, le total des créances s'élevant à 29.763.074,87 (2021: 26.265.291,49) se compose comme suit :

	2022	2021
Créances sur clients	6.496.507,03	5.250.506,62
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(237.876,00)</i>	<i>(194.980,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	23.017.170,83	20.779.417,62
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	249.397,01	235.367,25
	29.763.074,87	26.265.291,49

La hausse des créances provient essentiellement de l'augmentation des créances sur l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé. Durant l'année 2022, les factures relatives à l'exercice 2021 et 2022 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et à la Caisse Nationale de Santé.

Pour l'exercice 2022, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé sont constituées en partie de montants estimés par les responsables de l'Établissement (voir aussi note 12). La créance résultant de la différence entre les estimations et les avances reçues de la part de l'Assurance Dépendance est de 23.017.170,83 (2021: 20.779.417,62). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

b) Créances sur des entreprises liées

Au 31 décembre 2022, les créances sur des entreprises liées s'élèvent à 57.799,13 (2021: 52.749,15). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2022, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 16.274.627,44 (2021: 10.031.909,44). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Autres créances

Au 31 décembre 2022, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 280.039,85 (2021: 1.667.709,38).

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Fonds propres

a) Dotation en capital

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'Etat effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2022, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46 (2021 : 9.688.589,46).

b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

8 Subventions

a) Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement ont évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2022	2021
Subventions d'investissements		
Subventions d'investissements au début de l'exercice	114.340.082,08	99.190.953,63
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	24.028.577,97	15.149.128,45
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice		
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	138.368.660,05	114.340.082,08
Reprises de subventions d'investissements		
Reprises de subventions d'investissements au début de l'exercice	(30.847.013,75)	(27.354.210,91)
Reprises de subventions d'investissements de l'exercice	(4.502.259,98)	(3.492.802,84)
Reprises des sorties de subventions d'investissements de l'exercice		
Reprises de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(35.349.273,73)	(30.847.013,75)
Valeur nette comptable des subventions d'investissements au début de l'exercice	83.493.068,33	71.836.742,72
Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice	103.019.386,32	83.493.068,33

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Subventions (suite)

b) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds a été investie, au profit des personnes âgées, dans la construction et la rénovation profonde des bâtiments au Centre du Rham. Les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham étant achevés, les subventions y afférentes sont reprises en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les reprendre en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012, l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont reprises à partir de l'année 2014. En 2022, l'Établissement a comptabilisé une reprise de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2021: 314.673,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le cumul de reprises au 31 décembre 2022 s'élève à 2.700.943,00 (2021: 2.386.270,00).

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Provisions

a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 17 de la Loi, l'Etat prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'Etat représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999.

Dans la loi budgétaire de l'Etat pour l'année 2008 respectivement 2018, l'Etat a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans chaque fois, à partir du 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2029.

Le montant de ces provisions avait été déterminé par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'Etat luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État. En particulier, en 2022, les variables de calcul des provisions pour grosses réparations ont été revues par un bureau d'études pour refléter les coûts actuels et les exigences techniques du marché tout en tenant compte des modalités applicables de la participation de l'Etat aux frais de rénovation et d'entretien des immeubles agréés et affectés.

La dotation annuelle pour 2022 s'élève à 2.912.030,00 (2021: 1.717.400,00).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Provisions (suite)

b) Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

	2022	2021
Balance au 1er janvier	10.998.500,00	13.680.000,00
Dotations de l'exercice	486.900,00	1.317.300,00
Reprises de l'exercice	(4.621.900,00)	(3.998.800,00)
Total	6.863.500,00	10.998.500,00

c) Autres provisions

Au 31 décembre 2022, les autres provisions s'élèvent à 24.075.310,00 (2021: 19.108.579,51) et se composent principalement de provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2017 à 2022 pour un montant de 13.615.200,00 (2021: 11.500.475,99) ainsi que de provisions pour des congés non pris et heures supplémentaires pour un montant de 6.558.790,00 (2021: 5.497.920,00).

La dotation de la provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement d'actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance de l'année 2022 s'élève à 3.634.800,00 (2021: 3.935.700,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2022.

De plus, l'Établissement a effectué une reprise sur les provisions pour les exercices 2015 à 2021 pour un montant de 1.520.075,99 (2021: 4.617.669,46). Ces montants sont comptabilisés au compte de profits et pertes en diminution du poste « Chiffre d'affaires net ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2022	2021
Balance au 1er janvier	11.500.475,99	12.182.445,45
Dotations de l'exercice	3.634.800,00	3.935.700,00
Reprises de l'exercice	(1.520.075,99)	(4.617.669,46)
Total	13.615.200,00	11.500.475,99

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2017 à 2022 a été calculée sur les mêmes principes que pour les exercices 2000 à 2016 tout en tenant compte de la réforme de l'assurance dépendance de l'année 2018. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Dettes

a) Dettes envers des établissements de crédit

	2022				2021			
	Moins d'un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts liés aux constructions achevées								
Participation propre	629.520,38	2.632.214,20	7.051.031,02	10.312.765,60	618.831,50	2.585.596,03	7.720.645,43	10.925.072,96
Lignes de crédits liées aux constructions en cours		De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	14.013.247,38	-	-	14.013.247,38	5.585.259,56	-	-	5.585.259,56
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14.642.767,76	2.632.214,20	7.051.031,02	24.326.012,98	6.204.091,06	2.585.596,03	7.720.645,43	16.510.332,52

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch.

Les lignes de crédit liées aux constructions en cours concernent la construction de la nouvelle maison de soins à Differdange et la nouvelle maison de soins à Rumelange. Ces lignes de crédit sont garanties par des suretés accordées aux établissements de crédit telles qu'agrées dans les conventions particulières régissant la participation financière de l'Etat aux projets de construction de l'Etablissement public.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Dettes (suite)

b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2022, le total des dettes envers des clients s'élève à 4.683.099,51 (2021: 4.181.047,00). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2022, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 7.481.958,30 (2021: 8.027.491,92). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

d) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2022, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 4.163.458,11 (2021: 1.070.317,18). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Etablissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e) Autres dettes

e.1) Dettes fiscales

Au 31 décembre 2022, le total des dettes fiscales s'élève à 5.329.859,85 (2021: 2.918.850,60). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.2) Dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2022, le total des dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 3.286.695,48 (2021: 3.030.216,17). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.3) Autres dettes

Au 31 décembre 2022, le total des autres dettes s'élève à 54.734,05 (2021: 66.261,87). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

11 Chiffre d'affaires net

Pour l'exercice 2022, le montant net du chiffre d'affaires de 192.706.022,72 (2021: 177.534.568,09), se compose comme suit :

	2022	2021
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	67.838.740,79	61.997.107,87
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	111.424.652,57	109.373.648,00
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	3.557.000,00	-3.104.300,00
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	9.885.629,36	9.268.112,22
Total	192.706.022,72	177.534.568,09

Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

La plupart de ces recettes se basent sur des décomptes finaux établis par l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé pour les exercices de 2021 et 2022.

En ce qui concerne la facturation de l'année 2022 qui n'a pas encore été totalement finalisée, le Conseil d'Administration de l'Établissement est confiant quant à sa réalisation des provisions constituées (Note 6).

12 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2022 et pour l'année se terminant à cette date, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8.682.246,77 (2021: 5.321.014,18) et se composent principalement de reprises de subventions d'investissements en capital (Note 8).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

13 Autres charges externes

Au 31 décembre 2022, les autres charges externes s'élèvent à 26.307.241,92 (2021: 23.961.674,40) et regroupent les charges de locations, de sous-traitances, d'entretien, d'assurance, les honoraires ainsi que diverses autres charges externes.

Les honoraires d'audit encourus en 2022 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 33.495,00 (2021: 31.815,00) hors TVA.

14 Frais de personnel

Au 31 décembre 2022 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 143.269.589,26 (2021: 131.007.911,47) et se présentent comme suit :

	2022	2021
Salaires et traitements	125.334.469,11	114.931.666,77
Charges sociales	17.935.120,15	16.076.244,70
couvrant les pensions	9.695.532,90	8.773.592,02
Autres charges sociales	8.239.587,25	7.302.652,68
Total	143.269.589,26	131.007.911,47

Au 31 décembre 2022, l'Etablissement employait en moyenne 2.361 personnes (2021: 2.167), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

15 Projets de constructions

Au 31 décembre 2022, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futures a été évalué par les responsables de l'Établissement à 471.390.874,28 (2021: 334.350.835,66).

Le financement des projets se présente comme suit :

	2022	Participation	Total	2021	Participation	Total
	Subventions	propre		Subventions	propre	
	d'investissements			d'investissements		
Projets en cours de réalisation	66.545.417,00	-	66.545.417,00	105.575.155,63	-	105.575.155,63
Projets en phase de planification	336.264.954,34	68.580.502,94	404.845.457,28	188.736.198,73	40.039.481,30	228.775.680,03
TOTAL	402.810.371,34	68.580.502,94	471.390.874,28	294.311.354,36	40.039.481,30	334.350.835,66

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
(suite)

16 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

En date du 23 février 2023, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec la Commune de Remich. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 100,00.

Au 31 décembre 2022, l'Établissement est engagé pour un montant de 1.819.749,72 € (2021: 2.114.673,08) en relation avec des contrats de leasing et de 58.504,68 (2021: 117.009,36) en relation avec des contrats de location longue durée.

17 Événements postérieurs à la clôture

La loi du 8 mars 2023 modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » a été publiée au mémorial.

Début 2023, l'Établissement a signé une convention (remplaçant celle de 2000) relative aux modalités de la participation de l'Etat aux frais de travaux de rénovation et d'entretien des immeubles agréés et affectés par l'Etat à l'établissement public "Centres, Foyers et Services Pour Personnes Âgées".

Aucun autre événement important, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement, n'est intervenu depuis la clôture.